EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Délibération n°	
OBJET: Autorisation d'adhésion à un groupement de commandes	
de travaux de re distribution publi réseaux concernés le SIEIL, la Comm	ieur
	ssaire de conclure une convention de groupement de commandes entre le SIEIL, la diquer les noms différents Maîtres d'ouvrages concernés par le projet ».
Indiquer le nom du coordonnateur du groupement organise et est le coordonnateur de ce groupement pour les travaux. Le coût des travaux pour lesquels la Commune a la maîtrise d'ouvrage est évalué à hauteur de Indiquer le montant total € HT. La maîtrise d'œuvre pilote de l'opération a été confiée au Cabinet Indiquer le nom du MOe Pilote.	
La Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle <i>Indiquer le nom du MOA concerné</i> , désignée comme le coordonnateur de ce groupement pour les travaux conformément à l'article L 2113-7 du code de la commande publique et au 2-II de l'article L 1414-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT).	
Ou	
La Commission d'Appel d'Offres sera composée d'un représentant de chacun des membres du groupement. La Présidence de la CAO sera assurée par le représentant du coordonnateur de ce groupement conformément à l'article L 1414-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT).	
Vu les articles L 2	113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique et l'article L 1414-3 du CGCT,
L'exposé de Monsi	eurentendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :	
AUTORISE	L'adhésion au groupement de commandes décrit ci-dessus,
AUTORISE	Le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la convention constitutive ainsi que tous les documents afférents à ce groupement de commandes,
ACCEPTE	que « indiquer le nom du MOA » soit représenté au sein de la CAO par « indiquer les noms des représentants du MOA conformément à l'article L 1414-3 du CGCT »,
DECIDE	d'imputer les dépenses correspondantes au Budget Général de la Commune,
Fait et délibéré en Mairie de, le jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, les membres présents.	
	Pour expédition conforme,

Le Maire

Version du 13/01/2022